

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 557**22 mai 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| Ades S.A., Luxembourg | 26693 | Goettinger Vertriebsgesellschaft Luxemburg S.A., Luxembourg | 26692 |
| Adra Market, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 26699 | Hartborg S.A., Pétange | 26693 |
| Applus Automotive Technology Luxembourg, S.à r.l., Roodt-sur-Syre | 26723 | Imacorp Business Centre S.A., Luxembourg | 26726 |
| Ataïr S.A., Luxembourg | 26702 | Imacorp S.A., Luxembourg | 26726 |
| Ataïr S.A., Luxembourg | 26704 | Imex Limited S.A., Luxembourg | 26721 |
| Bank of New York Europe Limited Luxembourg branch, Senningerberg | 26694 | Inveskar S.A., Luxembourg | 26717 |
| Barrier, S.à r.l., Ettelbruck | 26732 | Jaipur Corporation S.A., Luxembourg | 26695 |
| Baskinvest Consultants S.A. Holding, Luxem- bourg | 26690 | Laurélie S.A., Luxembourg | 26704 |
| Black Steel Organization S.A., Luxembourg | 26694 | Lux-Croissance Sicav, Luxembourg | 26694 |
| Bourglinster Invest S.A.H., Luxembourg | 26690 | Lux-Inotec Sicherheitssysteme S.A., Luxembourg | 26727 |
| C.D.L.K. S.A., Niedercorn | 26735 | Lux-Inotec Sicherheitssysteme S.A., Luxembourg | 26726 |
| Carins S.A., Luxembourg | 26704 | Maginvest S.A.H., Luxembourg | 26691 |
| Del Monte Finance Luxembourg S.A., Luxem- bourg | 26725 | MK Luxinvest S.A., Luxembourg | 26695 |
| Del Monte Finance Luxembourg S.A., Luxem- bourg | 26725 | Nareco Finance S.A., Luxembourg | 26690 |
| Del Monte Finance Luxembourg S.A., Luxem- bourg | 26725 | Nord-Sud Développement Services et Commerce International S.A., Luxembourg | 26727 |
| Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg | 26691 | Optima Luxembourg S.A., Luxembourg | 26692 |
| EnerSys Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Müns- bach | 26729 | Patri Participations Holding S.C.A., Luxembourg | 26717 |
| EnerSys Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Müns- bach | 26732 | Patri Participations Holding S.C.A., Luxembourg | 26721 |
| Eurofid, S.à r.l., Luxembourg | 26705 | Patri Participations, S.à r.l., Luxembourg | 26708 |
| Eurofid, S.à r.l., Luxembourg | 26706 | Patri Participations, S.à r.l., Luxembourg | 26713 |
| Fiduciaire PMK S.A., Luxembourg | 26729 | Patri Participations, S.à r.l., Luxembourg | 26713 |
| Finansskandic (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 26692 | Patri Participations, S.à r.l., Luxembourg | 26715 |
| GE Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg | 26706 | Perrard Matériel, S.à r.l., Luxembourg | 26692 |
| GE UK Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg | 26697 | Promo Nord-Sud S.A.H., Luxembourg | 26691 |
| General Electric International Japan Investments I, S.à r.l., Luxembourg | 26701 | Quality For You S.A., Bertrange | 26693 |
| General Electric International Japan Investments II, S.à r.l., Luxembourg | 26698 | Roxborough Investment Holding S.A., Luxem- bourg | 26692 |
| | | Salp Europe S.A., Luxembourg | 26690 |
| | | Sefigest S.A., Luxembourg | 26694 |
| | | Setemotive, S.à r.l., Roodt-sur-Syre | 26721 |
| | | Sethial, S.à r.l., Keispelt | 26694 |
| | | Sid Invest S.A., Pétange | 26734 |
| | | W & W Asset Management AG, Luxemburg, Lu- xembourg | 26693 |
| | | Westminster International Investments S.A.H., Luxembourg | 26736 |

NARECO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 72.778.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Signature.

(020840.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

BASKINVEST CONSULTANTS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-DE01425, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BASKINVEST CONSULTANTS S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signature / Signature

(021353.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

BOURGLINSTER INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.466.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 24 septembre 2002 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des administrateurs et du commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., administrateurs et de M. Noël Didier, commissaire aux comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 mars 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021357.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

SALP EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 71.694.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social de la société en date du 21 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Il y a lieu de lire la première résolution de la manière suivante:

Décharge est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire, la société SAFILUX S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

Pour extrait conforme

SALP EUROPE S.A.

Signature / Signature / Signature

Scrutateur / Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021829.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

MAGINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.475.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 26 septembre 2002 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des administrateurs et du commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., administrateurs et de M. Noël Didier, commissaire aux comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 mars 2003.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021363.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

PROMO NORD-SUD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.578.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue extraordinairement le 11 février 2003 à 14.30 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency pour une nouvelle durée de un an.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée qui se tiendra en 2004.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AD01216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021369.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.803.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2003, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Marc-André Bechet, Senior Vice President,
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- M. Joseph Bosch, Product Manager,
DEXIA BANQUE BELGIQUE, boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles
- M. Mario Guetti, Senior Vice President,
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Hugo Lasat et Monsieur Jean-Yves Maldague, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- M. Daniel Kuffer, Senior Vice President,
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- M. Jean-Yves Maldague, Directeur,
DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- M. Vincent Hamelink, Directeur adjoint,
DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- M. Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction,
DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour DEXIA MONEY MARKET, SICAV
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021832.3/1126/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

FINANSSKANDIC (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.754.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Signature.

(021819.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

PERRARD MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grunewald.
R. C. Luxembourg B 29.804.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Signature.

(021820.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

OPTIMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 66.769.

EXTRAIT

Par son courrier du 5 mai, Monsieur Albert Aflalo a informé les membres du conseil d'administration de sa démission de son poste d'administrateur de la société OPTIMA LUXEMBOURG S.A. et ce avec effet au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021824.3/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

ROXBOROUGH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.158.

EXTRAIT

Par leur courrier respectif du 5 mai 2003, Monsieur Albert Aflalo, Monsieur Patrick Aflalo, et Madame Joëlle Mamane ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société ROXBOROUGH INVESTMENT HOLDING S.A. et ce avec effet au 31 décembre 2002.

La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société ROXBOROUGH INVESTMENT HOLDING S.A. et ce avec effet au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021828.3/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

GOETTINGER VERTRIEBSGESELLSCHAFT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.865.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 mai 2003.

A. Lentz.

(021886.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

W & W ASSET MANAGEMENT AG, LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 28.222.

Die Hauptversammlung der Aktionäre vom 19. März 2003 hat folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Die Hauptversammlung hat beschlossen, das Ergebnis des Geschäftsjahres von EUR 278.758,75 wie folgt auszuzahlen:

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Ausschüttung einer Dividende | 125.000,- EUR |
| Zuführung zu anderen Rücklagen | 150.000,- EUR |
| Gewinnvortrag | 3.758,75 EUR |
| Ergebnis des Geschäftsjahres | 278.758,75 EUR |

2. Die folgenden Mitglieder des Verwaltungsrates sind für eine Amtsperiode von einem Jahr gewählt:

- Herr Léon Hilger

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Herr Peter Kappes

WÜSTENROT BANK AG, Im Tambour, D-71630 Ludwigsburg

- Dr. Bernhard Kühn

WÜSTENROT BANK AG, Im Tambour 1, D-71630 Ludwigsburg

- Dr. Wolfgang Maile

WÜSTENROT BANK AG, Im Tambour 1, D-71630 Ludwigsburg

- Herr Karl-Georg Schuska

WÜSTENROT BANK AG, Im Tambour 1, D-71630 Ludwigsburg

Für W & W ASSET MANAGEMENT AG, LUXEMBURG, Aktiengesellschaft

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021839.3/1126/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

QUALITY FOR YOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 72.472.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 13 mai 2003.

Signature.

(021906.3/0/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

ADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.317.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Signature.

(021907.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

HARTBORG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 21, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.744.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 13 mai 2003.

Signature.

(021908.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

SEFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mai 2003.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(021913.3/0/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

LUX-CROISSANCE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 38.527.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(021915.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

SETHIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8293 Keispelt, 25, rue de Mersch.
R. C. Luxembourg B 14.710.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Keispelt, le 8 mai 2003.

SETHIAL, S.à r.l.

Signature

(021922.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

BLACK STEEL ORGANIZATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.097.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

BLACK STEEL ORGANIZATION S.A.

Signatures

Administrateurs

(021949.3/0/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Höhenhof, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 58.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. AE02643, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED

Signature

(021954.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

MK LUXINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.576.

Suite à la démission de Monsieur John Pauly de ses fonctions d'administrateur au sein de la société MK LUXINVEST S.A., avec effet au 28 février 2003, le Conseil d'Administration de la Société susmentionnée se compose à partir du 1^{er} mars 2003 comme suit:

- Dr. Ady Colas
17, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg
- M. Gerold Hofmann
MÜNCHNER KAPITALANLAGE AG, Beethovenplatz 4, D-80336 München
- M. Jürgen Kautz
MÜNCHNER KAPITALANLAGE AG, Beethovenplatz 4, D-80336 München
- Mme Sandra Reiser
FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
- M. Ernst August Zander
Fussbergstrasse 29, D-82131 Gauting
Pour MK LUXINVEST S.A., Société Anonyme
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme
Signature / G. Pirsch
- / Conseiller

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021846.3/1126/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

**JAIPUR CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 39.722.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JAIPUR CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 39.722), constituée sous la dénomination sociale de MBM INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 1992, publié au Mémorial C, numéro 351 du 17 août 1992,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 15 février 1996, publié au Mémorial C numéro 261 du 30 mai 1996, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en JAIPUR CORPORATION S.A.,
- en date du 13 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1152 du 31 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Isaak, administrateur de sociétés, demeurant à Moutfort.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur André Frank, employé privé, demeurant à Colmar-Berg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Enid Muirhead, sans état particulier, demeurant à Moutfort.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières.

Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres; obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

2.- Augmentation de capital à concurrence de 122.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 93.000,- EUR à 215.000,- EUR, par l'augmentation du pair comptable des actions représentatives du capital social.

3.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en une société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières.

Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres; obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-deux mille euros (122.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille euros (93.000,- EUR) à deux cent quinze mille euros (215.000,- EUR), par l'augmentation du pair comptable des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme JAIPUR CORPORATION S.A., prédésignée, de sorte que la somme de cent vingt-deux mille euros (122.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à deux cent quinze mille euros (215.000,- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Isaak, A. Frank, E. Muirhead, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mai 2003, vol. 522, fol. 29, case 8. – Reçu 1.220 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2003.

J. Seckler.

(021423.3/231/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.038.

Ordinary general meeting of the shareholder of the Luxembourg company by the name of GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., (hereinafter the «Company») with registered office in Luxembourg, held in Luxembourg on April 16, 2002

The meeting of the shareholder is presided by Stephen Parks.

The chairman designates as secretary Teun Chr. Akkerman.

The meeting of the shareholder designates as scrutineer Mark Andrews.

The shareholder in attendance at the meeting and the number of shares held by the shareholder have been mentioned on an attendance list signed by the shareholder; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

Pursuant to the above mentioned list, two thousand two (2,002) shares, with a par value of USD 100.- each, representing the entire share capital of the company of USD 200,200.-, are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account as of December 31, 2002;
2. Discharge to be granted to the Managers of the Company for the period January 1, 2002 to December 31, 2002;
3. To appoint the following managers for the ensuing year:

Stephen M. Parks, born on February 23, 1958, in Illinois, USA, with professional address at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431, USA;

Teunis Chr. Akkerman, born on December 30, 1948 in Dirksland, the Netherlands with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Robert E. Malitz, born on June 15, 1959, in Illinois, United States of America, with professional address at 12 Corporate Woods Blvd., 3rd floor, Albany, NY 12211, USA;

Steven G. Ritz, born on November 27, 1973 in Winnipeg, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

4. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholder.

Thereafter the meeting of the shareholder has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholders approves the figures of the balance sheet as of December 31, 2002 and the profit and loss account for the period starting January 1, 2002 and ending December 31, 2002, as prepared by the Board of Managers and presented to the meeting of the shareholders. The meeting of the shareholder further approves the transfer of US\$ 11,461 to the net wealth tax reserve out of the Company's earnings. The meeting of the shareholders establishes that the profit and loss account for the period shows a loss of Euros 526,112.-.

Second resolution

The meeting of shareholders gives full discharge to the managers of the Company for the period January 1, 2002 to December 31, 2002.

Third resolution

The meeting of the shareholder approves the appointment of the following persons as Managers with immediate effect for the ensuing year until the next ordinary general meeting of the shareholder:

Stephen M. Parks, born on February 23, 1958, in Illinois, USA, with professional address at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431, USA;

Teunis Chr. Akkerman, born on December 30, 1948 in Dirksland, the Netherlands with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Robert E. Malitz, born on June 15, 1959, in Illinois, United States of America, with professional address at 12 Corporate Woods Blvd., 3rd floor, Albany, NY 12211, USA;

Steven G. Ritz, born on November 27, 1973 in Winnipeg, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda.

There being no further business on the agenda, the chairman thereupon closes the meeting.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 16th day of April 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03802. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020977.3/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL JAPAN INVESTMENTS II, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 58.866.

Ordinary general meeting of the shareholder of the Luxembourg company by the name of GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL JAPAN INVESTMENTS II, S.à r.l., (hereinafter the «Company»), with its registered office in Luxembourg, held in Luxembourg on April 16, 2002

The meeting of the shareholder is presided by Steve Parks.

The chairman designates as secretary Teun Chr. Akkerman.

The meeting of the shareholder designates as scrutineer Mark Andrews.

The shareholder in attendance at the meeting and the number of shares held by the shareholder have been mentioned on an attendance list signed by the shareholder; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

Pursuant to the above mentioned list, seventeen thousand three hundred and sixty-five (17,365) shares par value of USD 100.- each, representing the entire share capital of the Company of USD 1,736,500.-, are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account as of December 31, 2002;
2. Discharge to be granted to the Managers of the Company for the period January 1, 2002 to December 31, 2002;
3. To appoint the following managers for the ensuing year:

Stephen M. Parks, born on February 23, 1958, in Illinois, USA, with professional address at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431, USA;

Teunis Chr. Akkerman, born on December 30, 1948 in Dirksland, the Netherlands with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Marlin Risinger, born on June December 8, 1954, in Louisiana, United States of America, with professional address at 6, Agar Street, WC2N 4HR, London;

4. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholder.

Thereafter the meeting of the shareholder has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholders approves the figures of the balance sheet as of December 31, 2002 and the profit and loss account for the period starting January 1, 2002 and ending December 31, 2002, as prepared by the Board of Managers and presented to the meeting of the shareholders. The meeting of the shareholders establishes that the profit and loss account for the period shows loss of US\$ 7,175,543.04 and accordingly no amount shall be allocated to the Company's legal reserve balance. The meeting of the shareholder resolves that it is in the best interest of the Company to continue its affairs.

Second resolution

The meeting of shareholders gives full discharge to the managers of the Company for the period January 1, 2002 to December 31, 2002.

Third resolution

The meeting of the shareholder approves the appointment of the following persons as Managers with immediate effect for the ensuing year until the next ordinary general meeting of the shareholder:

Stephen M. Parks, born on February 23, 1958, in Illinois, USA, with professional address at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431, USA;

Teunis Chr. Akkerman, born on December 30, 1948 in Dirksland, the Netherlands with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Marlin Risinger, born on June December 8, 1954, in Louisiana, United States of America, with professional address at 6, Agar Street, WC2N 4HR, London.

There being no further business on the agenda, the chairman thereupon closes the meeting.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 16th day of April, 2003.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03805. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

ADRA MARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 21, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 93.133.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Raif Adrovic, ouvrier, né à Berane/Donja Vrbica (Ex-Y) le 18 décembre 1963, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Nord;

2) Monsieur Rafet Adrovic, ouvrier, né à Ivangrad (Ex-Y) le 10 janvier 1962, demeurant à L-4136 Esch-sur-Alzette, 39, rue D.J. Hoferlin.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de ADRA MARKET, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants, prise aux trois quarts du capital social, qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise aux trois quarts du capital social.

Art. 5. La société a pour objet le commerce de produits alimentaires et d'articles de ménage ainsi que la vente de produits alimentaires et d'articles de ménage aux foires et marchés.

La société pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|----|
| 1) Monsieur Raif Adrovic, prénommé, cinquante et une parts sociales | 51 |
| 2) Monsieur Rafet Adrovic, prénommé, quarante-neuf parts sociales | 49 |

| | |
|--------------------------------------|-----|
| Total: cent parts sociales | 100 |
|--------------------------------------|-----|

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les co-propriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise aux trois quarts du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les

acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise aux trois quarts du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue aux trois quarts du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus des trois-quarts du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises aux trois quarts du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés (sauf les quatre premières années d'exercice).

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille trois.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Raif Adrovic, ouvrier, né à Berane/Donja Vrbica (Ex-Y) le 18 décembre 1963, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Nord.

2) La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3) L'adresse de la société est:

L-4140 Esch-sur-Alzette, 21, rue Victor Hugo.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Adrovic, R. Adrovic, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2003, vol. 888, fol. 19, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2003.

B. Moutrier.

(020374.3/272/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL JAPAN INVESTMENTS I, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 58.865.

Ordinary general meeting of the shareholder of the Luxembourg company by the name of GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL JAPAN INVESTMENTS I, S.à r.l., (hereinafter the «Company»), with its registered office in Luxembourg, held in Luxembourg on April 16, 2003

The meeting of the shareholder is presided by Teun Chr. Akkerman.

The chairman designates as secretary Mark Andrews.

The meeting of the shareholder designates as scrutineer Steve Parks.

The shareholder in attendance at the meeting and the number of shares held by the shareholder have been mentioned on an attendance list signed by the shareholder; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

Pursuant to the above mentioned list, twenty-five thousand thirty-eight (25,038) shares par value of CAD 100.- each, representing the entire share capital of the Company of CAD 2,503,800.-, are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account as of December 31, 2002;
2. Discharge to be granted to the Managers of the Company for the period January 1, 2002 to December 31, 2002;
3. To appoint the following managers for the ensuing year:

Stephen M. Parks, born on February 23, 1958, in Illinois, USA, with professional address at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431, USA;

Teunis Chr. Akkerman, born on December 30, 1948 in Dirksland, the Netherlands with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Marlin Risinger, born on June December 8, 1954, in Louisiana, United States of America, with professional address at 6, Agar Street, WC2N 4HR, London;

4. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholder.

Thereafter the meeting of the shareholder has considered itself as validly formed and after deliberation has unani- mously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholders approves the figures of the balance sheet as of December 31, 2002 and the profit and loss account for the period starting January 1, 2002 and ending December 31, 2002, as prepared by the Board of Managers and presented to the meeting of the shareholders. The meeting of the shareholders establishes that the profit and loss account for the period shows a profit of CAD 226,815.78, and accordingly the amount of CAD 11,341.-, shall be allocated to the Company's legal reserve balance.

Second resolution

The meeting of shareholders gives full discharge to the managers of the Company for the period January 1, 2002 to December 31, 2002.

Third resolution

The meeting of the shareholder approves the appointment of the following persons as Managers with immediate ef- fect for the ensuing year until the next ordinary general meeting of the shareholder:

Stephen M. Parks, born on February 23, 1958, in Illinois, USA, with professional address at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431, USA;

Teunis Chr. Akkerman, born on December 30, 1948 in Dirksland, the Netherlands with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Marlin Risinger, born on June December 8, 1954, in Louisiana, United States of America, with professional address at 6, Agar Street, WC2N 4HR, London.

There being no further business on the agenda, the chairman thereupon closes the meeting.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 16th day of April, 2003.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03783. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020983.3/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

ATAÏR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 93.233.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATAÏR S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en cours d'inscription au R.C. Luxembourg section B, constituée le 30 août 1971 à Vaduz (Liechtenstein) sous le numéro H 267/70 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par acte du 19 mars 2003, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 680,- (six cent quatre-vingts euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, le détention, le gestion, la mise en valeur et la supervision de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Elle peut donc réaliser toutes les opérations concernant cet objet.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement, la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

2. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 34.000 (trente-quatre mille euros) représenté par 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 680 (six cent quatre-vingt euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) qui sera représenté par des actions d'une valeur nominale de EUR 680 (six cent quatre-vingt euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 avril 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions

nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

3. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale. Toutefois chaque acte de disposition des immeubles sociaux doivent au préalable être expressément autorisés par l'Assemblée Générale.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, le détention, le gestion, la mise en valeur et la supervision de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Elle peut donc réaliser toutes les opérations concernant cet objet.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement, la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 34.000 (trente-quatre mille euros) représenté par 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 680 (six cent quatre-vingt euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) qui sera représenté par des actions d'une valeur nominale de EUR 680 (six cent quatre-vingt euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 avril 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale. Toutefois chaque acte de disposition des immeubles sociaux doit au préalable être expressément autorisé par l'Assemblée Générale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, vol. 138S, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

J. Elvinger.

(022180.3/211/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

ATAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 93.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(022181.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

LAURELIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 62.568.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Signature.

(022029.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

CARINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 37.186.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Extraordinaire du 8 avril 2003

1. La nouvelle adresse du siège est désormais: P/A FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 15, Rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg.

J-R Marquillie / R. Cusson / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(022018.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

EUROFID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 298, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 92.176.

L'an deux mille trois, le premier avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EUROFID, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 298, route d'Esch, inscrite le 24 mars 2003 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 92.176, constituée suivant acte reçu le 18 février 2003, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 487.500,- (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), par apport en numéraire.

2.- Acceptation d'un nouvel associé et souscription de l'intégralité des parts sociales nouvelles.

3.- Libération intégrale des parts sociales souscrites et de la réserve légale.

4.- Nomination d'un gérant additionnel et détermination de ses pouvoirs.

5.- Détermination d'un droit de préemption en cas de décès.

6.- Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 487.500,- (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par l'émission de 4.875 (quatre mille huit cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 4.875 (quatre mille huit cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles comme suit:

Monsieur Dominique Robyns, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, nouvel associé, à concurrence de quatre mille sept cent cinquante parts sociales 4.750

Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, associé unique actuel, à concurrence de cent vingt-cinq parts sociales 125

Total: 4.875

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 4.875 (quatre mille huit cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis.

Toutes les parts ont été libérées intégralement en numéraire, ainsi que le montant de la réserve légale afférente, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 536.250,- (cinq cent trente-six mille deux cent cinquante euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau gérant, additionnel, Monsieur Dominique Robyns, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, et ce, pour une durée indéterminée.

Aux termes de l'article dix des statuts, la société est engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prévoir un droit de préemption en cas de décès, en remplaçant l'article sept des statuts par une clause libellée comme suit:

«**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession envisagée entre vifs à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption à notifier à la gérance. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée comme dit ci-après.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants, titulaires d'un droit de préemption absolu.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Le prix de rachat des parts sociales sera déterminé sur la base d'une convention signée par tous les associés. A défaut de convention signée par tous les associés, le prix de rachat des parts sociales sera calculé sur la base de l'actif net de la société au dernier jour du mois précédant le décès.»

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Ainsi que l'article 7, conformément au texte repris à la quatrième résolution.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, vol. 138S, fol. 75, case 9. – Reçu 5362,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

J. Elvinger.

(022246.3/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

EUROFID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 298, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(022247.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

GE FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.197.

Ordinary general meeting of the shareholder of the Luxembourg company by the name of GE FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., (hereinafter the «Company») with its registered office in Luxembourg, held in Luxembourg on April 16, 2003

The meeting of the shareholder is presided by Teun Chr. Akkerman.

The chairman designates as secretary Mark Andrews.

The meeting of the shareholder designates as scrutineer Chantal Ryan.

The shareholder represented at the meeting by proxy in writing and the number of shares held by the shareholder have been mentioned on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholder represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

Pursuant to the above mentioned list, five hundred seventeen (571) shares, with a par value of EUR 25.- each, representing the entire share capital of the company of EUR 12,925.-, are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the audited balance sheet and profit and loss account as of December 31, 2002 and the allocation of the net profits;
2. Discharge to be granted to the Managers for the period January 1, 2002 to December 31, 2002;
3. To appoint the following Managers for the ensuing year:

Class A Managers:

Teunis Chr. Akkerman, born on December 30, 1948 in Dirksland, the Netherlands with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Knut J. Michelberger, born on February 2, 1948 in Wuppertal, Germany with professional address at Zone Industrielle, L-6468 Echternach.

Class B Managers:

Mark D. Andrews, born on March 5, 1973, in Port Perry, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

Robert E. Malitz, born on June 15, 1959, in Illinois, United States of America, with professional address at 12 Corporate Woods Blvd., 3rd floor Albany, NY 12211, USA;

Steven G. Ritz, born on November 27, 1973 in Winnipeg, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

Stefano Giuliano, born on August 18, 1963, in Roma, Italy, with professional address at Via Felice Matteucci, 2, 50127 Florence, Italy;

Chantal Ryan, born on February 4, 1975 in Fergus, Ontario, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

4. Discharge to be granted to the Auditor for the period January 1, 2002 to December 31, 2002;

5. Action on nomination of the Auditors for the ensuing year; and,

6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholder.

Thereafter the meeting of the shareholder has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholder approves the figures of the balance sheet for the period starting January 1, 2002 and ending December 31, 2002 and the profit and loss account for this period, as prepared by the Board of Managers and presented to the meeting of the shareholder. The meeting of the shareholder further approves the transfer of Euros 38,842.- to the net wealth tax reserve out of the Company's earnings. The meeting of the shareholder establishes that the profit and loss account for the period shows a profit of Euros 28,205,260.-, the remainder of the aforementioned shall remain allocated to the Company's US Branch. There shall be no dividends paid from profits or reserves at this time.

Second resolution

The meeting of the shareholder gives full discharge to the members of the Board with respect to the execution of their respective mandate terminating December 31, 2002.

Third resolution

The meeting of the shareholder approves the appointment of the following persons as Managers with immediate effect for the ensuing year until the next ordinary general meeting of the shareholder:

Class A Managers:

Teunis Chr. Akkerman, born on December 30, 1948 in Dirksland, the Netherlands with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Knut J. Michelberger, born on February 2, 1948 in, Wuppertal, Gemany with professional address at Zone Industrielle, L-6468 Echternach.

Class B Managers:

Mark D. Andrews, born on March 5, 1973, in Port Perry, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

Robert E. Malitz, born on June 15, 1959, in Illinois, United States of America, with professional address at 12 Corporate Woods Blvd, 3rd floor Albany, NY 12211, USA;

Steven G. Ritz, born on November 27, 1973 in Winnipeg, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

Stefano Giuliano, born on August 18, 1963, in Roma, Italy, with professional address at Via Felice Matteucci, 2, 50127 Florence, Italy;

Chantal Ryan, born on February 4, 1975 in Fergus, Ontario, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda.

Fourth resolution

The meeting of the shareholder gives full discharge to KPMG as auditor of the Company with respect to the execution of its mandate terminating December 31, 2002.

Fifth resolution

The meeting of the shareholder hereby accepts the reappointment of KPMG SERVICES LIMITED, with registered address at Crown House, PO Box HM 906, Hamilton, Bermuda HM DX, registered in Bermuda under number 28527,

as auditor of the Company for the ensuing year and approves that the remuneration of the auditor be agreed and fixed by the Managers of the Company.

Sixth resolution

The meeting of the shareholder hereby resolves that no fees be paid at this time to any of the Managers of the Company.

There being no further business on the agenda, the chairman thereupon closes the meeting.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 16th day of April, 2003.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03829. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Attendance List

| <i>Shareholder</i> | <i>Number of shares</i> | <i>Value in Euros</i> | <i>Signature</i> |
|-------------------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------|
| GE LIGHTING SYSTEMS SpA | 517 | 25.- EUR | Signature |
| Total | 517 | 12,925,- EUR | |

Luxembourg, 16, April 2003.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020972.3/000/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

PATRI PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.819.

In the year two thousand and three, on the eighteenth day of April, at 10.00 a.m.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of PATRI PARTICIPATIONS, a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 18th of February 2003, in process of registration with the Luxembourg Trade Register section B, not yet published in Mémorial C, whose Articles of Incorporation have been amended by deed enacted on the 4th of March, 2003 not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Alexandre Van Damme, companies director, residing professionally in Brussel, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Xavier Pauwels, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 6 (six) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 249,985,000 (two hundred and forty-nine million nine hundred and eighty-five thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro) to EUR 250,000,000 (two hundred and fifty million euro) by the issue of 99,994 (ninety-nine thousand nine hundred and ninety-four) new shares with a par value of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) each, together with an amount of EUR 24,998,500 (twenty-four million nine hundred and ninety-eight thousand five hundred euro) to be allocated to the legal reserve and an amount of EUR 901,516,500 (nine hundred and one million five hundred and sixteen thousand five hundred euro) to be allocated to the share premium.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of KAITLYN HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar and having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

3.- Acceptance by the manager of PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée.

- 4.- Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.
- 5.- Change of the Company's business year closing date, from December 31st to April 24th.
- 6.- Fixation of the first closing date this year on April 24th, 2003.
- 7.- Amendment of articles 17 and 18 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

The company PATRINVEST, société en commandite par actions, a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg; sole partner, exercising the powers devolved to the general meeting of partners, decides to increase the issued share capital by an amount of EUR 249,985,000 (two hundred and forty-nine million nine hundred and eighty-five thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro) to EUR 250,000,000 (two hundred and fifty million euro) by the issue of 99,994 (ninety-nine thousand nine hundred and ninety-four) new shares with a par value of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) each, subject to payment of an amount of EUR 24,998,500 (twenty-four million nine hundred and ninety-eight thousand five hundred euro) to be allocated to the legal reserve and of an amount of EUR 901,516,500 (nine hundred and one million five hundred and sixteen thousand five hundred euro) to be allocated to the share premium, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of KAITLYN HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar and having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

Second resolution

The partner accepts the subscription of all the new shares to be issued to KAITLYN HOLDINGS LIMITED, hereby represented by Mr Xavier Pauwels, prenamed, by virtue of a proxy that will remain here annexed.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company KAITLYN HOLDINGS LIMITED, here represented as stated here above;

which declares to subscribe to the 99,994 (ninety-nine thousand nine hundred and ninety-four) new shares and to pay them up as well as the amounts to be allocated to the legal reserve and to the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

All the assets and liabilities of KAITLYN HOLDINGS LIMITED, a company having its registered office in the European Economic Community, as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, this property being composed of:

Assets:

- A receivable amounting to EUR 1,176,500,000 (one billion one hundred and seventy-six million five hundred thousand euro);
- Cash at bank amounting to EUR 9,875 (nine thousand eight hundred and seventy-five euro);

Liabilities:

- A current account due to a group company amounting to EUR 10,000 (ten thousand euro).

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in the balance sheet of the contributed company KAITLYN HOLDINGS LIMITED dated today, 18th day of April, 2003, which will remain here annexed,

The assets and liabilities above-mentioned are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 1,176,500,000 (one billion one hundred and seventy-six million five hundred thousand euro), remunerated by the issue of 99,994 (ninety-nine thousand nine hundred and ninety-four) new shares of PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée.

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 249,985,000 (two hundred and forty-nine million nine hundred and eighty-five thousand euro), as undistributable legal reserve for an amount of 24,998,500 (twenty-four million nine hundred and ninety-eight thousand five hundred euro) and as distributable share premium for an amount of EUR 901,516,500 (nine hundred and one million five hundred and sixteen thousand five hundred euro).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of KAITLYN HOLDINGS LIMITED, and by its recent balance sheet, unchanged until today.

Effective implementation of the contribution

KAITLYN HOLDINGS LIMITED, contributor here represented as stated hereabove, declares that:

a) About the receivable:

- the receivable is contributed as its nominal value
- all formalities shall be carried out in order to formalise the transfer of this receivable and to render it effective anywhere and toward any third party.

b) About the cash:

- the cash at bank plus interest is contributed at its nominal value and that all the formalities concerning the transfer of the bank account shall be carried out in order to render the transfer effective.

c) About the liabilities:

- all formalities shall be carried out in order to formalise the transfer of these liabilities and to render it effective anywhere and toward any third party

The contributor declares also that:

- the assets and liabilities as at the date of the contribution, and the valuation rules, are referred to on the attached balance sheet

- there are no events which would render such valuation as of the date hereof different

- the valuation rules are appropriate as regards to the circumstances

Manager's intervention

Thereupon intervenes:

PATRI S.A., a public limited liability company («société anonyme») incorporated under the Luxembourg Laws on November 24th, 1998, and having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register under number B 67.161, sole manager of Patri Participations, société à responsabilité limitée, here represented by Xavier Pauwels, prenamed by virtue of a proxy that will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, personally and solidarily legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 250,000,000 (two hundred and fifty million euro), represented by 100,000 (one hundred thousand) shares of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) each.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Economic Community State, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro.

Retainer

Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Fourth resolution

It is decided to change the Company's business year closing date, from December 31st to April 24th.

Fifth resolution

It is decided to fix the first closing date this year on April 24th, 2003, so that the business year having started on February 18th, 2003 (date of incorporation), is closed on April 24th, 2003.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the partner decides to amend the articles 17 and 18 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 17.** The Company's financial year begins on April 25th and closes on April 24th.

Art. 18. Each year, as of 24th of April, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le dix-huit avril, à 10.00 heures.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée PATRI PARTICIPATIONS, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 18 février 2003, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 4 mars 2003, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre Van Damme, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Bruxelles, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier Pauwels, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6 (six) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 249.985.000 (deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.000 (quinze mille euro) à EUR 250.000.000 (deux cent cinquante millions d'euro) par l'émission de 99.994 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2.500 (deux mille cinq cents euro) chacune, ce moyennant paiement d'un montant de EUR 24.998.500 (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euro) à allouer à la réserve légale et d'un montant de EUR 901.516.500 (neuf cent un millions cinq cent seize mille cinq cents euro) à allouer à la prime d'émission.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) de KAITLYN HOLDINGS LIMITED, une société constituée suivant le droit de Gibraltar et ayant son siège social à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

3.- Acceptation par le gérant de PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée

4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts

5.- Changement de la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 24 avril.

6.- Fixation de la première clôture de cette année au 24 avril 2003

7.- Modification afférente des articles 17 et 18 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

La société PATRINVEST, société en commandite par actions, une société régie par le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg; associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 249.985.000 (deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.000 (quinze mille euro) à EUR 250.000.000 (deux cent cinquante millions d'euro) par l'émission de 99.994 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2.500 (deux mille cinq cents euro) chacune, moyennant paiement d'un montant de EUR 24.998.500 (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euro) à allouer à la réserve légale et d'un montant de EUR 901.516.500 (neuf cent un millions cinq cent seize mille cinq cents euro) à allouer à la prime d'émission, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature de tous les actifs et passifs d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne.

Deuxième résolution

L'associé accepte la souscription de toutes les parts sociales nouvelles à émettre par KAITLYN HOLDINGS LIMITED prédésignée.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée KAITLYN HOLDINGS LIMITED, représentée par Mr Xavier Pauwels, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 99.994 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que les montants alloués à la réserve légale et à la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

La totalité du patrimoine actif et passif de KAITLYN HOLDINGS LIMITED, société ayant son siège dans la Communauté Economique Européenne, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, ce patrimoine se composant de:

Actifs:

- une créance de EUR 1.176.500.000 (un milliard cent soixante-seize millions cinq cent mille euro)
- avoirs en banque de EUR 9.875 (neuf mille huit cent soixante-quinze euro)

Passifs:

- un compte courant dû à une société du groupe s'élevant à EUR 10.000 (dix mille euro)

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société apportée KAITLYN HOLDINGS LIMITED, en date de ce jour 18 avril 2003, lequel bilan restera ci-annexé.

Les actifs et passifs listés ci-dessus sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 1.176.500.000 (un milliard cent soixante-seize millions cinq cent mille euro).

Le souscripteur demande que la valeur totale de l'apport fait à Patri Participations, société à responsabilité limitée, soit considérée comme du capital pour un montant de EUR 249.985.000 (deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille euro), comme réserve légale non distribuable pour un montant de EUR 24.998.500 (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euro) et comme prime d'émission distribuable pour un montant de EUR 901.516.500 (neuf cent un millions cinq cent seize mille cinq cents euro).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des statuts de Kaitlyn Holdings Limited et de sa situation bilantaire récente, inchangée à ce jour.

Réalisation effective de l'apport

KAITLYN HOLDINGS LIMITED, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

a) Concernant la créance:

- la créance est apportée à sa valeur nominale
- toutes les formalités seront remplies afin de formaliser le transfert de cette créance et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers.

b) Concernant les avoirs en banque:

- les avoirs en banque ainsi que les intérêts sont apportés à leur valeur nominale et toutes les formalités relatives au transfert du compte bancaire seront remplies afin de rendre le transfert effectif.

c) Concernant les dettes:

- toutes les formalités seront remplies afin de formaliser le transfert de ces actifs et passifs et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers.

L'apporteur déclare également que:

- les actifs et passifs à la date de l'apport, ainsi que les règles d'évaluation sont consignés dans le bilan ci-annexé;
- il n'y a aucun événement ultérieur à la date du bilan qui pourrait modifier cette évaluation;
- les règles d'évaluation sont appropriées compte tenu des circonstances.

Intervention des gérants

Est alors intervenu:

PATRI S.A., «société anonyme» constituée selon les lois luxembourgeoises le 24 novembre 1998 et ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 67.161., gérant unique de PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, ici représenté par Xavier Pauwels, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, il marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdits actifs et passifs, et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 250.000.000 (deux cent cinquante millions d'euro), divisé en 100.000 (cent mille) parts sociales de EUR 2.500 (deux mille cinq cents euro) chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille euros.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 24 avril.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de la première clôture de cette année au 24 avril 2003, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 18 février 2003 se termine le 24 avril 2003.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 17 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'exercice social commence le 25 avril et se termine le 24 avril.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 24 avril, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements; ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment, la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Van Damme, G. Becquer, X. Pauwels, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, vol. 17CS, fol. 50, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

J. Seckler.

(022160.3/211/312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

PATRI PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(022161.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

PATRI PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.819.

In the year two thousand and three, on the eighteenth day of April, at 2.00 p.m.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of PATRI PARTICIPATIONS, a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, in process of registration at the trade register Luxembourg section B, incorporated by deed enacted on February 18th, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on April 18th, 2003, at 10.00 a.m., not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

The meeting is presided by Mr Alexandre Van Damme, companies director, residing professionally in Brussel, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Xavier Pauwels, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100,000 (one hundred thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To acknowledge the transfer of 99,994 (ninety-nine thousand nine hundred and ninety-four) shares of the Company by KAITLYN HOLDINGS LIMITED to PATRINVEST, société en commandite par actions, and to state it in accordance with the Luxembourg laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners decide what follows:

Resolution

It is resolved to acknowledge the transfer of 99,994 (ninety-nine thousand nine hundred and ninety-four) shares with a par value of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) each, of PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, prenamed, by KAITLYN HOLDINGS LIMITED, a company organized under the laws of Gibraltar and having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, to PATRINVEST, société en commandite par actions, a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg at the afore mentioned nominal value.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, represented by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the sole partner of PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, is PATRINVEST, société en commandite par actions, the prenamed company.

Such amendment in the partnership of PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, will be lodged and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le dix-huit avril, à 14.00 heures.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en cours d'enregistrement au R.C. Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 18 février 2003, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 18 avril 2003, à 10.00 heures, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre Van Damme, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Bruxelles, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier Pauwels, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Reconnaître le transfert de 99.994 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de la Société de KAITLYN HOLDINGS LIMITED à PATRINVEST, société en commandite par actions, et en accord avec la loi luxembourgeoise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Résolution

Il est décidé de reconnaître le transfert de 99.994 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de EUR 2.500 (deux mille cinq cents euro) chacune, de PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, prédésignée, par KAITLYN HOLDINGS LIMITED, une société régie par le droit de Gibraltar et ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar à PATRINVEST, société en commandite par actions, une société régie par le droit du Luxembourg et ayant son siège social au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, à la valeur nominale prémentionnée.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, représenté par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'associé unique de PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, est la société PATRINVEST, société en commandite par actions, prédésignée.

Cette modification dans le personnel des associés de PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Van Damme, G. Becquer, X. Pauwels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, vol. 17CS, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

J. Elvinger.

(022165.3/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

PATRI PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.819.

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of April

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of PATRI PARTICIPATIONS, a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, in process of registration at the trade register Luxembourg section B, incorporated by deed enacted on February 18th, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on April 18th, 2003, at 4.00 p.m., not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100,000 (one hundred thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To acknowledge the transfer of 14,910 (fourteen thousand nine hundred and ten) shares of the Company by PATRINVEST, société en commandite par actions, to PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, and to state it in accordance with the Luxembourg laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners decide what follows:

Resolution

It is resolved to acknowledge the transfer of 14,910 (fourteen thousand nine hundred and ten) shares with a par value of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) each, of Patri Participations, société à responsabilité limitée, prenamed, by PATRINVEST, société en commandite par actions, a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, to PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg at the afore mentioned nominal value.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, represented by its sole manager, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the partners of PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, are:

- PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, owner of 99,400 (ninety-nine thousand four hundred) shares;

- PATRINVEST, société en commandite par actions, owner of 600 (six hundred) shares.

Such amendment in the partnership of PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, will be deposed and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en cours d'enregistrement au R.C. Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 18 février 2003, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte reçu le 18 avril 2003, à 16.00 heures, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Reconnaître le transfert de 14.910 (quatorze mille neuf cent dix) parts sociales de la Société de PATRINVEST, société en commandite par actions à PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, et en accord avec la loi luxembourgeoise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Résolution

Il est décidé de reconnaître le transfert de 14.910 (quatorze mille neuf cent et dix) parts sociales de EUR 2.500 (deux mille cinq cent euro) chacune, de PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, prédésignée, par PATRINVEST, société en commandite par actions, une société régie par le droit du Luxembourg et ayant son siège social au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg à PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, une so-

ciété régie par le droit du Luxembourg et ayant son siège social au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, à la valeur nominale prémentionnée.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, représenté par son gérant unique, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que les associés de PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, sont:

- PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, pour 99.400 (quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cents) parts;

- PATRINVEST, société en commandite par actions, pour 600 (six cents) parts.

Cette modification dans l'actionnariat de PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, vol. 17CS, fol. 50, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

J. Elvinger.

(022166.3/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

INVESKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 35.809.

Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 8 avril 2003

1. La nouvelle adresse du siège est désormais: p/a FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

J.-R. Marquillie / R. Bonnet / G. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(021990.3/0/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.821.

In the year two thousand and three, on the twenty-second of April at 10.00 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, a «société en commandite par actions», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 18th of February, 2003, in process of registration at the Luxembourg Trade Register section B, in process of publication in Mémorial C and whose Articles of Incorporation have never been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 10,000 (ten thousand) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 35,169,000 (thirty-five million one hundred and sixty-nine thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) to EUR 35,200,000 (thirty-five million two hundred thousand euro) by the issue of 10,000 (ten thousand) new shares, without any par value, together with an amount of EUR 3,520,000 (three million five hundred and twenty thousand euro) to be allocated to the legal reserve and an amount of EUR 136,727,150 (one hundred and thirty-six million seven hundred and twenty-seven thousand one hundred and fifty euro) to be allocated to the share premium

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares

3.- Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the issued share capital by an amount of EUR 35,169,000 (thirty-five million one hundred and sixty-nine thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) to EUR 35,200,000 (thirty-five million two hundred thousand euro) by the issue of 10,000 (ten thousand) new shares, without any par value, subject to the payment of an amount of EUR 3,520,000 (three million five hundred and twenty thousand euro) to be allocated to the legal reserve and of an amount of EUR 136,727,150 (one hundred and thirty-six million seven hundred and twenty-seven thousand one hundred and fifty euro) to be allocated to the share premium; the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in a European Union partner state (Luxembourg)

Second resolution

The shareholders accept the subscription of all the new shares by:

- PATRINVEST, société en commandite par actions, a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, hereby represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy that will remain here attached, for all the 10,000 (ten thousand) new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company PATRINVEST, société en commandite par actions, here represented as stated here-above;

which declares to subscribe to the 10,000 (ten thousand) new shares and to pay them up as well as the legal reserve and the share premium by a contribution in kind described in the report issued by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., dated April 22, 2003 whose conclusions are mentioned here below.

PATRINVEST, société en commandite par actions, contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares that:

- * all the shares subscribed are fully paid up;
- * such shares are in registered form;
- * there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- * such shares are legally and conventionally freely transferable;
- * it has checked that these shares are owned by itself;
- * all formalities shall be carried out in Luxembourg in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

Moreover, it is requested that the total amount of the contribution amounting to EUR 175,416,150 (one hundred and seventy-five million four hundred and sixteen thousand one hundred and fifty euro) has to be considered as share capital for a total amount of EUR 35,169,000 (thirty-five million one hundred and sixty-nine thousand euro), as undistributable legal reserve for an amount of EUR 3,520,000 (three million five hundred and twenty thousand euro) and as distributable share premium for an amount of EUR 136,727,150 (one hundred and thirty-six million seven hundred and twenty-seven thousand one hundred and fifty euro).

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., represented by Pascal Rakovsky. The report dated April 22, 2003 concludes as follows:

Conclusion

«Based on the verifications performed as described in section 3 of our report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, increased by the amounts allocated to the legal reserve and the share premium simultaneously to the contribution.»

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 35,200,000 (thirty-five million two hundred thousand euro) represented by 20,000 (twenty thousand) shares, without any par value, representing each 1/20000 of the subscribed capital. The Company has not provided for any partnership interest in favour of the «associé-commandité».»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State, bringing its participation from 84.49%, already owned, to 99.40% after the present contribution, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about eight thousand five hundred euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril à 10.00 heures.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 18 février 2003, non encore publié au Mémorial C et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 35.169.000 (trente-cinq millions cent soixante-neuf mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euro) à EUR 35.200.000 (trente-cinq millions deux cent mille euro) par l'émission de 10.000 (dix mille) actions nouvelles sans valeur nominale, ce moyennant paiement d'un montant de EUR 3.520.000 (trois millions cinq cent vingt mille euro) à allouer à la réserve légale et d'un montant de EUR 136.727.150 (cent trente-six millions sept cent vingt-sept mille cent cinquante euro) à allouer à la prime d'émission.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 35.169.000 (trente-cinq millions cent soixante-neuf mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euro) à EUR 35.200.000 (trente-cinq millions deux cent mille euro) par l'émission de 10.000 (dix mille) actions nouvelles sans valeur nominale, moyennant paiement d'un montant de EUR 3.520.000 (trois millions cinq cent vingt mille euro) à allouer à la réserve légale et d'un montant de EUR 136.727.150 (cent trente-six millions sept cent vingt-sept mille cent cinquante euro) à allouer à la prime d'émission, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne.

Deuxième résolution

Les actionnaires acceptent la souscription des actions nouvelles par

- PATRINVEST, société en commandite par actions, une société régie par le droit luxembourgeois et ayant son siège social à 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, pour l'intégralité des 10.000 (dix mille) actions nouvelles à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée PATRINVEST, société en commandite par actions, représentée comme dit ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire les 10.000 (dix mille) actions nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la réserve légale et la prime d'émission par un apport en nature décrit dans le rapport de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. daté du 22 avril 2003 dont les conclusions sont reprises ci-dessous.

De plus, PATRINVEST, société en commandite par actions, prédésignée, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les parts sociales de Patri Participations, société à responsabilité limitée sont entièrement libérées;
- que ces parts sociales sont nominatives;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes les formalités seront réalisées au Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

De plus, il est rapporté que la valeur totale de l'apport fait à PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, s'élevant à EUR 175.416.150 (cent soixante-quinze millions quatre cent seize mille cent cinquante euro), doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 35.169.000 (trente-cinq millions cent soixante-neuf mille euro), comme une réserve légale non distribuable pour un montant de EUR 3.520.000 (trois millions cinq cent vingt mille euro) et comme une prime d'émission distribuable pour un montant de EUR 136.727.150 (cent trente-six millions sept cent vingt-sept mille cent cinquante euro).

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 22 avril 2003 établi par le Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., représenté par Monsieur Pascal Rakovsky, qui conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites au paragraphe 3 ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la réserve légale et de la prime d'émission simultanément à l'augmentation de capital.»

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les actionnaires décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Capital Social.

La Société a un capital souscrit de EUR 35.200.000 (trente-cinq millions deux cent mille euro), représenté par 20.000 actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/vingt millième du capital social. La Société n'a pas prévu de parts d'intérêts au profit des associés commandités.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales non encore apportées, émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, portant sa participation de 84.49%, déjà détenue, à 99.40% après le présent apport, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, s'élève à environ huit mille cinq cents euro.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, vol. 17CS, fol. 50, case 50. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

J. Elvinger.

(022293.3/211/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(022294.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

IMEX LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, p/a FIDUCIAIRE PRINCIPALE.

R. C. Luxembourg B 71.738.

Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 8 avril 2003

1. La nouvelle adresse du siège est désormais: p/a FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

B. Demeyere / R. Bonnet / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(021991.3/0/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

**SETEMOTIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. UTAC INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 42.213.

L'an deux mille trois. Le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- L'union des syndicats de droit français L'UNION DES SYNDICATS DENOMMEE UNION TECHNIQUE DE L'AUTO-MOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE, UNION DE SYNDICATS, ci-après UTAC UDS, ayant son siège social à F-91311 Montlhéry, Autodrome de Linas Montlhéry, inscrite à la Mairie de Linas sous le numéro 96-10-001, dûment représentée par son vice-président et directeur général Monsieur Jean Malphettes,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Marco Tondt, ingénieur conseil, né à Luxembourg, le 1^{er} mars 1963, demeurant à L-7227 Bérelange, 33, rue de la Forêt;

3.- Monsieur Dieter Saffran, ingénieur conseil, né à Wuppertal-Barmen (Allemagne), le 13 février 1950, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 8c, rue du Moulin.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée UTAC INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-6914 Roodt-sur-Syre, 8, rue du Moulin, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42.213, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 91 du 26 février 1993, dont une cession de parts a été documentée suivant acte sous seing privé en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 1003 du 28 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 254 du 4 avril 2000;

- que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société de droit français UTAC UDS, prédésignée, cède par les présentes par son représentant susnommé:

- deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à responsabilité limitée UTAC INTERNATIONAL, S.à r.l. à Monsieur Marco Tondt, préqualifié, qui accepte, pour le prix d'un euro (1,- EUR) symbolique;

- deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à responsabilité limitée UTAC INTERNATIONAL, S.à r.l. à Monsieur Dieter Saffran, préqualifié, qui accepte, pour le prix d'un euro (1,- EUR) symbolique.

La société à responsabilité limitée UTAC INTERNATIONAL, S.à r.l. rembourse à l'instant le solde d'un prêt au montant de cent mille euros (100.000,- EUR) accordé par la société de droit français UTAC UDS, prédésignée, à la société à responsabilité limitée UTAC INTERNATIONAL, S.à r.l., prédésignée, en date du 1^{er} janvier 1996. Ce remboursement de cent mille euros (100.000,- EUR) vaut quittance pour tout solde envers la société de droit français UTAC UDS, prédésignée.

Par le règlement de ce montant de cent mille euros (100.000,- EUR), les parties (UTAC INTERNATIONAL, S.à r.l. respectivement UTAC UDS), déclarent ne plus avoir de revendications réciproques, tous leurs comptes et différents potentiels étant de la manière réglés d'une manière transactionnelle et définitive, aucune des parties n'ayant plus à formuler de revendications à l'encontre de l'autre.

Monsieur Dieter Saffran, préqualifié, étant gérant de la société à responsabilité limitée UTAC INTERNATIONAL, S.à r.l. et Monsieur Marco Tondt, préqualifié, responsable de la gestion administrative, les cessionnaires reconnaissent être parfaitement informés de la situation financière et opérationnelle de la société UTAC INTERNATIONAL, S.à r.l.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément aux articles 9 et 10 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits, sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article huit des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze Euros (12.395,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Marco Tondt, ingénieur conseil, né à Luxembourg, le 1 ^{er} mars 1963, demeurant à L-7227 Bérel-dange, 33, rue de la Forêt, deux cent cinquante parts sociales; | 250 |
| 2.- Monsieur Dieter Saffran, ingénieur conseil, né à Wuppertal-Barmen (Allemagne), le 13 février 1950, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 8c, rue du Moulin, deux cent cinquante parts sociales; | 250 |
| Total: cinq cents parts sociales; | 500 |

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en SETEMOTIVE, S.à r.l. et de ne plus faire usage de l'ancienne dénomination de UTAC INTERNATIONAL, S.à r.l. à partir de ce jour.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend pour dénomination SETEMOTIVE, S.à r.l.»

Cinquième résolution

Les associés décident de supprimer dans l'article quatre des statuts toute référence à l'ancien actionnaire, la société UTAC UDS.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet:

- La réalisation de travaux techniques et/ou administratifs en vue de l'homologation de véhicules automobiles ou plus généralement toutes catégories de véhicules terrestres et de leurs équipements selon les règlements ou directives à portées nationales ou internationales.

- La prestation de services techniques ou administratifs tels que: études, recherches, essais, certification, contrôles ou audits, dans les domaines couverts par les industries des véhicules et de leurs équipements, l'ensemble étant pris au sens le plus large et pouvant s'appliquer à toutes catégories de véhicules ou d'autres domaines mettant en uvre des techniques similaires.

- La réalisation d'essais nécessitant l'accès aux installations ou compétences utilisées par les laboratoires externes ou la mise à la disposition de ces installations au profit d'utilisateurs externes.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec le fonctionnement prévu de la société et avec le contenu de la neuvième résolution ci-dessous, les associés décident de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.»

Neuvième résolution

Les associés décident d'accorder pleine et entière décharge au gérant actuel de la société pour l'exécution de son mandat.

Huitième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Marco Tondt, ingénieur conseil, né à Luxembourg, le 1^{er} mars 1963, demeurant à L-7227 Bérelange, 33, rue de la Forêt, comme gérant de la société et de confirmer l'actuel gérant de la société Monsieur Dieter Saffran, ingénieur conseil, né à Wuppertal-Barmen (Allemagne), le 13 février 1950, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 8c, rue du Moulin, dans sa fonction.

La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR).

Pour toute obligation dépassant cette contre-valeur, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Evaluation des Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Thill -Tondt - Saffran - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 2003, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2003.

J. Seckler.

(022123.3/231/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

**APPLUS AUTOMOTIVE TECHNOLOGY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SETEMOTIVE, S.à r.l.)**

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 42.213.

L'an deux mille trois. Le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Marco Tondt, ingénieur conseil, né à Luxembourg, le 1^{er} mars 1963, demeurant à L-7227 Bérelange, 33, rue de la Forêt;

2.- Monsieur Dieter Saffran, ingénieur conseil, né à Wuppertal-Barmen (Allemagne), le 13 février 1950, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 8c, rue du Moulin.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée SETEMOTIVE, S.à r.l., ayant son siège social à L-6914 Roodt-sur-Syre, 8, rue du Moulin, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42.213, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 91 du 26 février 1993, dont une cession de parts a été documentée suivant acte sous seing privé en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 1003 du 28 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 254 du 4 avril 2000, et en date du 22 avril 2003, en voie de formalisation;

- que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros (105,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (12.395,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de cent cinq euros (105,- EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au gérant de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Deuxième résolution

Les associés décident de remplacer les cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR), par l'émission et la création de trois mille cinq cents (3.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à souscrire en numéraire.

Les trois mille cinq cents (3.500) parts sociales nouvellement émises sont souscrites avec l'accord de tous les associés comme suit:

- 1.- par Monsieur Marco Tondt, préqualifié, à concurrence de cent cinquante (150) parts sociales;
- 2.- par Monsieur Dieter Saffran, préqualifié, à concurrence de cent cinquante (150) parts sociales;
- 3.- par la société de droit espagnol AGBAR AUTOMOTIVE, S.L., ayant son siège social à E-08002 Barcelona, Carrer Bergara 3, àtico (Espagne), numéro d'identification fiscale (NIF) B-61122933, à concurrence de trois mille deux cents (3.200) parts sociales, cette dernière ici représentée par Monsieur Carles Grasas Alsina, ingénieur industriel, demeurant professionnellement à El Albornar/Santa Oliva (Espagne), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500,- EUR) a été apporté en numéraire par les prédicts souscripteurs de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société à responsabilité limitée SETEMOTIVE, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article huit des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

| | |
|--|--------------|
| 1.- Monsieur Marco Tondt, ingénieur conseil, né à Luxembourg, le 1 ^{er} mars 1963, demeurant à L-7227 Bérelange, 33, rue de la Forêt, quatre cents parts sociales; | 400 |
| 2.- Monsieur Dieter Saffran, ingénieur conseil, né à Wuppertal-Barmen (Allemagne), le 13 février 1950, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 8c, rue du Moulin, quatre cents parts sociales; | 400 |
| 3.- La société de droit espagnol AGBAR AUTOMOTIVE, S.L., ayant son siège social à E-08002 Barcelona, Carrer Bergara 3, àtico (Espagne), numéro d'identification fiscale (NIF) B-61122933, trois mille deux cents (3.200) parts sociales; | 3.200 |
| Total: quatre mille parts sociales; | 4.000 |

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en APPLUS AUTOMOTIVE TECHNOLOGY LUXEMBOURG, S.à r.l., avec le nom commercial APPLUS AUTOMOTIVE TECHNOLOGY.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend pour dénomination APPLUS AUTOMOTIVE TECHNOLOGY LUXEMBOURG, S.à r.l., avec le nom commercial APPLUS AUTOMOTIVE TECHNOLOGY»

Septième résolution

Les associés décident de confirmer les gérants actuels de la société Monsieur Marco Tondt, ingénieur conseil, né à Luxembourg, le 1^{er} mars 1963, demeurant à L-7227 Bérelange, 33, rue de la Forêt, et Monsieur Dieter Saffran, ingénieur, né à Wuppertal-Barmen (Allemagne), le 13 février 1950, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 8c, rue du Moulin, dans leurs fonctions.

La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR).

Pour toute obligation dépassant cette contre-valeur ou qui engage la société pour une période de plus de trois (3) ans, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Ceci ne s'applique pas aux contrats régissant la gestion des ressources humaines pour lesquels la signature conjointe des deux gérants est requise.

Evaluation des Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de mille huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Tondt - Saffran - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mai 2003, vol. 522, fol. 29, case 12. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2003.

J. Seckler.

(022124.3/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

DEL MONTE FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 81.761.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire

qui s'est tenue extraordinairement le 9 août 2002 à 12.00 heures à Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler leur mandat pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AD01214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021368.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

DEL MONTE FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered Office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 81.761.

Extract of the minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders

held at the Registered Office of the company on November 12, 2002 at 11.00 a.m.

The Extraordinary General Meeting accepted the resignation of DELOITTE & TOUCHE S.A. as Statutory Auditor of the company and thanks him for his collaboration.

The Extraordinary General Meeting accepted to appoint in replacement:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

for a period ending at the Annual General Meeting approving the annual accounts as at 31 December 2002.

Certified Copy

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AD01213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021367.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

DEL MONTE FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered Office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 81.761.

Extract of the minutes of the Meeting of Board of Directors held on January 22, 2003 at 11.00 a.m.

The Board unanimously decides to replace Mr Jacques Fragis, resigning, and to appoint

Mr Giampaolo Pistrelli

Director

Royal Damcenter, Dam 3-7

NL-1012 JS Amsterdam

as Director of the Company.

The new Director will terminate the mandate of Mr Jacques Fragis, upon legal approval of this appointment by the next General Meeting of the Company.

Certified Copy

A. Cagnotti / F. Fucile

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AD01211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021365.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 46.706.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 14 mars 2003

1. La nouvelle adresse du siège est désormais: p/a FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

J.-R. Marquillie / R. Bonnet / F. Marquillie
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(021993.3/0/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

IMACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 26.257.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 14 mars 2003

1. La nouvelle adresse du siège est désormais: p/a FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

J. R. Marquillie / R. Bonnet / F. Marquillie
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(021996.3/0/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

LUX-INOTEC SICHERHEITSSYSTEME S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.
H. R. Luxemburg B 92.336.

—
Im Jahre zweittausenddreie, den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Romain Michels, Privatbeamter, geboren zu Ettelbruck am 29. Oktober 1966, wohnhaft zu L-5447 Schwebsange, 70, route du Vin,

2) Die Aktiengesellschaft Luxemburgischen Rechtes WATA S.A., mit Sitz in L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 80.997,

hier vertreten durch

a) Herrn Jean-Claude Wauters, Privatbeamter, geboren zu B-Etterbeek am 12. Februar 1957, geschäftsansässig in L*2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque,

b) Herrn Jakob Tautges, Diplom-Ingenieur, geboren zu D-Lierfeld/Bitburg am 15. März 1956, geschäftsansässig in L*2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque,

handelnd Herr Jean-Claude Wauters in seiner Eigenschaft als Präsident des Verwaltungsrates und Herr Jakob Tautges als Mitglied des Verwaltungsrates der WATA S.A.,

3) Herr Robert Thill, Privatbeamter, geboren zu Luxemburg am 29. Mai 1968, wohnhaft zu L-3330 Crauthem, 11, rue Paul Goedert,

4) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes INOTEC SICHERHEITSTECHNIK, GmbH, mit Sitz in D-59469 Ense, Am Buschgarten, 17, eingetragen beim Amtsgericht D-Arnsberg im Handelsregister unter der Nummer B 4452,

hier vertreten durch einen Geschäftsführer, Herrn Klaus Blankenagel, Kaufmann, geboren zu D-Menden am 10. September 1941, wohnhaft zu D-58706 Menden, Bachstrasse 19,

hier vertreten durch Herrn Romain Michels, Privatbeamter, wohnhaft zu L-5447 Schwebsange, 70, route du Vin,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Menden (D) am 28. April 2003,

welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparenten in ihren vorerwähnten Eigenschaften den unterzeichneten Notar ersuchten Folgendes zu bekrunden:

Die Komparenten Romain Michels, die Aktiengesellschaft Luxemburgischen Rechtes WATA S.A., Robert Thill und die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes INOTEC SICHERHEITSTECHNIK, GmbH sind die alleinigen Gesellschafter der Aktiengesellschaft Luxemburgischen Rechtes LUX-INOTEC SICHERHEITSSYSTEME S.A. mit Sitz in L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 92.336,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 25. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 393 vom 10. April 2003.

Die Gesellschafter erklären eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgenden Beschluss zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig den Gesellschaftszweck wie folgt abzuändern:
«Gesellschaftszweck ist der Verkauf von Sicherheits- und Beleuchtungstechniken.»

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 3 der Satzung abgeändert, um nunmehr folgenden Wortlaut zu haben:

«**Art. 3.** Gesellschaftszweck ist der Verkauf von Sicherheits- und Beleuchtungstechniken.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Geschäften, Unternehmen und Gesellschaften, welche einen ähnlichen Gesellschaftszweck haben beteiligen und sämtliche Tätigkeiten vornehmen welche dem Gesellschaftszweck gleich sind, ähneln oder diesen vervollständigen. Sie kann sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle Tätigkeiten ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen.»

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, in einer ihnen bekannten Sprache, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vor-namen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Michels, J.-C. Wauters, J. Tautges, R. Thill, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2003, vol. 523, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 13. Mai 2003.

J. Gloden.

(022253.3/213/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

LUX-INOTEC SICHERHEITSSYSTEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R. C. Luxembourg B 92.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(022254.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

NORD-SUD DEVELOPPEMENT SERVICES ET COMMERCE INTERNATIONAL S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 88.751.

L'an deux mille trois, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOURMANDISES LUXEMBOURGEOISES TRAITTEUR S.A., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.751, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1498 du 17 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Frabetti, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Louis Tomaszkiwicz, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Huy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Marylène Seara Correia, étudiante, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées, ont été portées sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en NORD-SUD DEVELOPPEMENT SERVICES ET COMMERCE INTERNATIONAL S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le commerce, la fabrication, la location, l'achat, la vente de gros ou l'exploration et le courtage, l'importation et l'exportation, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, de marchandises diverses, manufacturées ou non manufacturées, ainsi que le développement et l'assistance à la gestion d'opérations économiques et commerciales, la prestation de services dans le cadre du financement de projets et l'organisation de marchés internationaux.»

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

4.- Modification du dernier alinéa de l'article 8 des statuts.

5.- Emission de 4 titres au porteur numéros 1 à 4 de chaque fois 25 actions.

6.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en NORD-SUD DEVELOPPEMENT SERVICES ET COMMERCE INTERNATIONAL S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NORD-SUD DEVELOPPEMENT SERVICES ET COMMERCE INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le commerce, la fabrication, la location, l'achat, la vente de gros ou l'exploration et le courtage, l'importation et l'exportation, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, de marchandises diverses, manufacturées ou non manufacturées, ainsi que le développement et l'assistance à la gestion d'opérations économiques et commerciales, la prestation de services dans le cadre du financement de projets et l'organisation de marchés internationaux.»

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8. (dernier alinéa).** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre trois (3) titres au porteur:

- numéro 1 de soixante (60) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, représentatives du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR);

- numéro 2 de vingt (20) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, représentatives du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR);

- numéro 3 de vingt (20) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, représentatives du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

1.- Madame Tassadit Ouis, employée privée, née à Tizi-Ouzou (Algérie), le 12 décembre 1960, demeurant à DZ-15340 Tizi-Ouzou, Freha Centre Wilaya (Algérie);

2.- Monsieur Ahmed Djabella, employé privé, né à Tizi-Ouzou (Algérie), le 26 novembre 1981, demeurant à F-13400 Aubagne, 6, rue Martine (France);

3.- Monsieur Hocine Djabella, employé privé, né à Azazga (Algérie), le 13 avril 1953, demeurant à DZ-15340 Tizi-Ouzou, Freha Centre Wilaya (Algérie);
comme nouveaux administrateurs de la société.
Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Sixième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Hocine Djabella, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Frabetti, J.-L. Tomaszewicz, M. Seara Correia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2003, vol. 522, fol. 26, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2003.

J. Seckler.

(021421.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

FIDUCIAIRE PMK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 34.488.

Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 14 mars 2003

1. La nouvelle adresse du siège est désormais: p/a FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

F. Marquillie / R. Bonnet / J.-R. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(021997.3/0/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

EnerSys HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 86.195.

In the year two thousand three, on the twenty-fourth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

EnerSys CAYMAN L.P., having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman Islands, here represented by EnerSys DELAWARE LLC I, with registered office at c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, acting in its capacity of general partner of EnerSys CAYMAN L.P., here represented by Mr Guillaume Tryhoen, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of EnerSys HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of M^e Gérard Lecuit on 18 February 2002 (hereinafter referred to as the «Company»), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 846 of June 4, 2002, the articles of which have been amended by deed on March 29, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1024 of July 4, 2002, and on June 17, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°1368 of September 20, 2002.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, municipality of Schuttrange with effect as of December 16th, 2002 and subsequently to modify article 5 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 5. Registered Office (first sentence):

The registered office is established in Münsbach, municipality of Schuttrange.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the provisions of Article 7 of the articles of incorporation of the Company, that will read as follows:

Art. 7. Management**7.1 - Appointment and removal**

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category B and/or of manager(s) of category A. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager. In the event of a board of managers, and, if both manager(s) of category A and manager(s) of category B are appointed, the Company will be validly bound towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B. In the event of a plurality of managers and if only one category of managers is appointed, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Third resolution

The sole shareholder decides to grant full discharge to Mr Stef Oostvogels for his mandate of manager of the Company and to accept his resignation as manager of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint:

- Mr Michael Phillion, Executive Vice President & CFO, EnerSys HOLDINGS Inc., residing professionally in P.O. Box 14145, 2366 Bernville Road, Reading, Pennsylvania 19612-4145, United States;

- Mr John Craig, Chairman, President and CEO, EnerSys HOLDINGS Inc., residing professionally in P.O. Box 14145, 2366 Bernville Road, Reading, Pennsylvania 19612-4145, United States;

- Mr Michael Hastings, Treasurer, residing professionally in P.O. Box 14145, 2366 Bernville Road, Reading, Pennsylvania 19612-4145, United States;

- Mr Ray Grzybowski, Controller, residing professionally in P.O. Box 14145, 2366 Bernville Road, Reading, Pennsylvania 19612-4145, United States; and

- Mr Ray Kubis, Vice President, residing professionally in Houtweg 26, Brussels 1140, Belgium;

as new managers of category A of the Company, their mandate being effective from the date hereof, and to appoint:

- Mr Marcel Stephany, chartered accountant, residing in 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg;

as new manager of category B, his mandate being effective from the date hereof;

and to acknowledge Mr Richard Zuidema as manager of category A of the Company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois le vingt-quatre janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

EnerSys CAYMAN L.P., ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman Islands, ici représentée par EnerSys DELAWARE LLC I, ayant son siège social à c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, agissant en sa qualité de «general partner» de EnerSys CAYMAN L.P., ici représentée par M^e Guillaume Tryhoen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme sus-indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique associée de la société EnerSys (HOLDINGS) LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du 18 février 2002 par-devant M^e Gérard Lecuit (ci-après la «Société»), publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 846 du 4 juin 2002, les statuts ayant été modifiés suivant acte du 29 mars 2002 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 1024 du 4 juillet 2002 et du 17 juin 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 1368 du 20 septembre 2002.

Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, commune de Schuttrange avec effet au 16 décembre 2002 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Siège social (première phrase): Le siège social est établi à Münsbach, commune de Schuttrange.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Management

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie B et/ou de gérant(s) de catégorie A. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants et si à la fois un ou des gérants de catégorie A et de catégorie B sont nommés, la Société se trouvera engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. En cas de pluralité de gérants et si une seule catégorie de gérants est nommée, la Société se trouvera engagée vis-à-vis de tiers par la signature individuelle de tout membre du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'octroyer pleine et entière décharge à M. Stef Oostvogels pour son mandat de gérant de la Société et accepte sa démission en tant que gérant de la Société;

Quatrième résolution

L'associé unique décide de procéder à la nomination de:

- M. Michael Philion, Vice-Président Exécutif & CFO, EnerSys HOLDINGS Inc., résidant professionnellement à P.O. Box 14145, 2366 Bernville Road, Reading, Pennsylvanie 19612-4145, Etats-Unis;

- M. John Craig, Président, Président-Directeur Général, EnerSys HOLDINGS Inc., résidant professionnellement à P.O. Box 14145, 2366 Bernville Road, Reading, Pennsylvanie 19612-4145, Etats-Unis;

- M. Michael Hastings, Trésorier, résidant professionnellement à P.O. Box 14145, 2366 Bernville Road, Reading, Pennsylvanie 19612-4145, Etats-Unis;

- M. Ray Grzybowski, Contrôleur, résidant professionnellement à P.O. Box 14145, 2366 Bernville Road, Reading, Pennsylvanie 19612-4145, Etats-Unis; et

- M. Ray Kubis, Vice-Président, résidant professionnellement à Houtweg 26, Bruxelles 1140, Belgique;

en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec prise d'effet immédiate de leur mandat, et

- M. Marcel Stephany, expert-comptable demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg;

en tant que nouveau gérant de catégorie B, avec prise d'effet immédiate de leur mandat, et

reconnaissance de M. Richard Zuidema en qualité de gérant de catégorie A de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Thyhoen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 15, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

J. Elvinger.

(022303.3/211/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

EnerSys HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 86.195.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(022304.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

BARRIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 39, rue Michel Weber.

R. C. Luxembourg B 93.157.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Thierry Barrier, cuisinier, demeurant à L-9089 Ettelbruck, 39, rue Michel Weber.

Lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BARRIER, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Ettelbruck; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois, à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par le comparant prénommé, de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En raison de ces apports, les cent vingt-quatre (124) parts sociales de la société, représentant une valeur de cent (100,-) euros chacune, sont toutes attribuées au comparant, Monsieur Thierry Barrier, prénommé.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité du capital social.

En cas de refus de cession, les associés non-cédants s'obligent à reprendre eux-mêmes les parts offertes en cession. La valeur des parts sera déterminée comme indiqué ci-dessus à l'article 4.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société en raison de sa constitution sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant sus-nommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9089 Ettelbruck, 39, rue Michel Weber;
2. Est nommé gérant de la société Monsieur Thierry Barrier, prénommé;
3. Le gérant a tous les pouvoirs pour agir au nom de la société, et pour l'engager en toutes circonstances par sa seule signature;

4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Barrier, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 18 avril 2003, vol. 610, fol. 86, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 29 avril 2003.

M. Cravatte.

(020634.3/205/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

SID INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 93.166.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Pascal Wagner, comptable, né à Pétange, le 8 février 1966, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin;

2) PRIMECITE INVEST S.A., (R.C. B 32.079), avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin,

ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Pascal Wagner, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SID INVEST S.A.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|---------------------------------|---------------|
| 1) Monsieur Pascal Wagner | 1 action |
| 2) PRIMECITE INVEST S.A. | 999 actions |
| Total: mille actions | 1.000 actions |

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2004.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille sept cent cinquante euros (3.750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Pascal Wagner, préqualifié;
 - b) Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, née à Pétange, le 20 novembre 1959, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin;
 - c) Monsieur Martin Melsen, agent immobilier, né à Ettelbruck, le 2 janvier 1944, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark.
3. est appelé aux fonctions de commissaire:
BUREAU COMPTABLE PASCAL Wagner S.A., (R.C. B 47.269), avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
4. est nommé administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wagner, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.
5. le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2003, vol. 886, fol. 77, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 14 avril 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(020719.3/207/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

C.D.L.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4551 Niedercorn, 27-29, rue des Ecoles.

R. C. Luxembourg B 21.782.

L'an deux mille deux, le trois avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme C.D.L.K. S.A., avec siège à L-8009 Strassen, (R.C. B 21.782), constituée sous la dénomination de GEBRUEDER ROUBOS, suivant acte notarié du 28 juin 1984, publié au Mémorial C n° 225 du 22 août 1984.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 27 novembre 2001, publié au Mémorial C page 22.295/2002.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Aline Da Fonte, employée privée, demeurant à Rodange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Thierry Beckerich, administrateur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Strassen à Niedercorn et modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 2.
2. Remplacement du commissaire aux comptes.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de Strassen à Niedercorn.

L'adresse du siège est: L-4551 Niedercorn, 27-29, rue des Ecoles.

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. Alinéa 2. Le siège social est établi à Niedercorn. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat et nomme en son remplacement la société CONCORD INTERNATIONAL, avec siège à L-4751 Pétange, 165A, rte de Longwy.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à cinq cent quinze euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Arosio, A. Da Fonte, T. Beckerich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2003, vol. 886, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 14 avril 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(020587.3/207/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.693.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022149.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.